



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, , Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSEDE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

N° Délibération	Objet	Votants	Décision		
			Pour	Contre	Abstention
D20260625_01	Election du secrétaire de séance	18	18		
D20260625_02	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026	18	18		
D20260625_03	Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations de pouvoirs consenties par le Conseil Municipal (articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT)	18			
D20260625_04	Réorganisation des services – création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique suite à un départ à la retraite	18	17		1
D20260625_05	Réorganisation des services – création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	18	17		1
D20260625_06	Modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au 25 juin 2026	18	18		
D20260625_07	Désignation des représentants de la commune dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Clisson Sèvre et Maine Agglo	18	18		
D20260625_08	Approbation de la convention d'occupation des locaux municipaux avec Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'organisation du séjour commun « Cirque »	18	18		

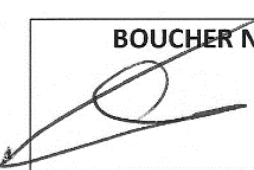
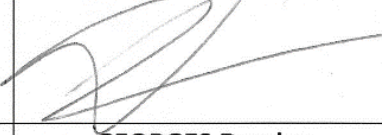
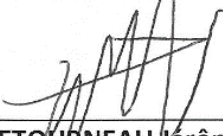
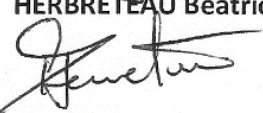
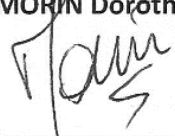
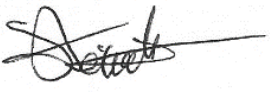
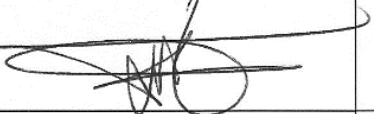
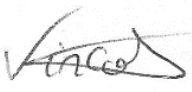
CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

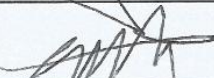
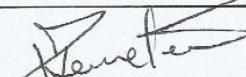
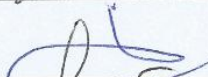
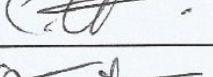
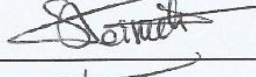
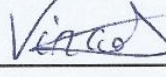
Au registre suivent les signatures :

Tous les membres présents à cette séance approuvent, en apposant leur signature, la rédaction des décisions prises et figurant sur ce registre de la page à la page

BOUCHER Nicolas 	BRUNELLI Gwendal 	CHRISSEMENT François-Xavier Absent excusé, pouvoir donné à STAINCQ Charles
COUGNAUD Magalie 	DRONNEAU Frédéric 	DUBOIS Rodolphe Absent excusé, pouvoir donné à TEISSEDRE Sandrine
GATINEAU Damien 	GEORGES Damien 	GUILOIS Emilie Absente excusée, pouvoir donné à LETOURNEAU Jérôme
HERBRETEAU Béatrice 	LETOURNEAU Jérôme 	MORIN Dorothée 
NAUD Elodie 	NUAUD Roland 	STAINCQ Charles 
TEISSEDRE Sandrine 	TRICHET Fanny 	VINCOT Claire 
ZAKAS Christine Absente		



FEUILLE DE PRÉSENCE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOM	Signature
BOUCHER Nicolas	
BRUNELLI Gwendal	
CHRISSEMENT François-Xavier	Absent excusé, pouvoir donné à STAINCQ Charles
COUGNAUD Magalie	
DRONNEAU Frédéric	
DUBOIS Rodolphe	Absent excusé, pouvoir donné à TEISSEDRE Sandrine
GATINEAU Damien	
GEORGES Damien	
GUILOIS Emilie	Absente excusée, pouvoir donné à LETOURNEAU Jérôme
HERBRETEAU Béatrice	
LETOURNEAU Jérôme	
MORIN Dorothée	
NAUD Elodie	
NUAUD Roland	
STAINCQ Charles	
TEISSEDRE Sandrine	
TRICHET Fanny	
VINCOT Claire	
ZAKAS Christine	Absente

COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, , Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSEDE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_01

OBJET :	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE
----------------	---

Le conseil municipal,

En application de l'article L. 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance. Mme Dorothée MORIN propose sa candidature comme secrétaire. Aucune remarque n'ayant été formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour)

APPROUVE la candidature de Mme Dorothée MORIN comme secrétaire de séance.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1er juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_02

OBJET :	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2026
----------------	---

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-13 et suivants,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2026,

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 a été établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à son approbation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026, tel qu'il a été présenté.

CHARGE Monsieur le maire de signer le procès-verbal ainsi approuvé.

Les jour, mois et an

Remouillé, le 1^{er} juillet 2026

M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_03

OBJET :	<u>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CGCT)</u>
----------------	---

Vu la délibération n° 20260320_11 en date du 20 mars 2026 portant attribution de délégations de pouvoirs au Maire, notamment la délégation n° 4 relative aux marchés publics et accords-cadres ;
Vu la délibération n° 20260430_16 en date du 30 avril 2026 autorisant le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les biens communaux ;

EXPOSÉ :

En application des dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été octroyées :

1. En matière de marchés publics (Délégation n° 4 - Délibération n° 20260320_11 du 20 mars 2026)

« Préparation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 €. »

- **Décision** : Signature de l'**avenant n° 1** au marché de contrôle de sécurité des jeux et équipements sportifs avec la société **Sécurisport** (2 zone artisanale l'Hermitage, 85130 Bazoges-en-Paillers).
- **Objet** : Ajout au contrat initial des prestations de contrôle des jeux situés sur l'espace « Rives Garreau » ainsi que du Tourniquet situé dans le parc de la Mairie.
- **Montant de l'avenant** : 315,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le 29 JUIL. 2026

ID : 044-214401424-20260625-D20260625_03-DE

2. En matière d'urbanisme (Délibération n° 20260430_16 du 30 avril 2026)

« Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou à l'édification des biens communaux. »

- **Dossier** : Déclaration Préalable **DP 044 142 26 00024**, déposée le 30 avril 2026.
 - **Objet** : Mise en place de deux panneaux de signalétique murale sur un bâtiment communal.
 - **Caractéristiques techniques** : Panneaux sandwich de 3 mm avec impression numérique couleur et plastification anti-UV, fixés en façade sur cales PVC.
 - *Façade Nord-Ouest* : 3 400 x 1 100 mm.
 - *Façade Nord-Est* : 1 500 x 1 350 mm.
 - **Suivi du dossier** : Arrêté d'accord délivré le 12 mai 2026. Les travaux ont été achevés le 20 mai 2026.

3. En matière de gestion du cimetière communal (Délivrance de concessions)

« Attribution et renouvellement des concessions dans le cimetière communal. »

Date	Nom	Type/emplacement	Durée	Concession
14/04/2026	Famille Dronneau- airiaud	carré P allée 01 emplacement 12 n° 367	30 ans	Caveau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du présent compte rendu détaillé des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations de compétences qui lui ont été confiées par les délibérations susvisées.

DIT que ce compte rendu sera intégralement annexé au procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 et publié au recueil des actes administratifs.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1^{er} juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_04

<u>OBJET :</u>	<u>REORGANISATION DES SERVICES – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE SUITE A UN DEPART A LA RETRAITE</u>
-----------------------	--

Le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite, au 30 juin 2026, de l'agent précédemment en charge des missions d'entretien et de surveillance.

Ce départ a conduit la collectivité à mener une réflexion globale sur l'organisation de ses services et à réévaluer les missions du poste. Une partie des tâches initiales a ainsi fait l'objet d'une réaffectation pérenne sur d'autres agents de la collectivité.

Les missions subséquentes, conservées pour le nouveau poste, ont été redéfinies comme suit :

- Surveillance des enfants sur le temps méridien ;
- Entretien et ménage des locaux de l'école et de l'accueil périscolaire ;
- Entretien et ménage du pôle médico-social en remplacement de l'agent titulaire lors de ses absences.

L'exercice de ces missions résiduelles nécessite un temps de travail inférieur à 17h50 par semaine, sur une partie des missions, soit un temps non complet à hauteur de 10,39 heures hebdomadaires (10h65 centièmes).

Conformément à la procédure de recrutement, l'offre d'emploi a été publiée le 13 mai 2026 avec une échéance au 12 juin 2026. Aucun candidat fonctionnaire n'ayant postulé ou ne correspondant au profil recherché, il convient de procéder à la création de cet emploi permanent à temps non complet, ouvert aux agents contractuels.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1, L. 332-8 et L. 332-10 ;

Vu le départ à la retraite d'un agent de la collectivité, effectif au 30 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le 29 JUL. 2026

ID : 044-214401424-20260625-D20260625_04-DE

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la publication de l'offre d'emploi intervenue le 13 mai 2026, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 12 juin 2026 ;

Vu le constat de l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil recherché ;

Vu les nécessités de service et la réorganisation des missions qui en découle ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (17 voix pour), 1 abstention.

DÉCIDE :

Article 1 : La création, à compter du 31 août 2026, d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique, à temps non complet à raison de 10,39 heures par semaine soit 10,65 heures centièmes (soit moins de 17h50 hebdomadaires), pour assurer les missions de surveillance du temps méridien, de ménage de l'école, du périscolaire et le remplacement ponctuel au pôle médico-social.

Article 2 : En l'absence de candidature de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Article 3 : La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 / indice majoré 366 afférent au grade de recrutement, au prorata du temps de travail effectué.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1^{er} juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_05

<u>OBJET :</u>	<u>REORGANISATION DES SERVICES – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET</u>
-----------------------	---

Le Maire expose à l'assemblée que le départ à la retraite d'un agent au 30 juin 2026 nécessite de réorganiser le service d'entretien des locaux communaux.

Une partie des missions de l'agent partant va être transférée et répartie sur un autre agent de la collectivité, actuellement positionné sur un grade d'Adjoint Technique Territorial pour une quotité de travail de 16h34 centièmes (soit 16 heures et 20 minutes hebdomadaires).

Cette réaffectation de missions se traduit par l'ajout de la charge de ménage de l'école élémentaire, représentant 3 heures supplémentaires par semaine sur le temps scolaire. Ces heures viennent s'ajouter à ses missions initiales (entretien de la salle Arsène Beauchêne, du restaurant scolaire et de l'école maternelle).

L'augmentation de la charge de travail porte le temps de travail global de cet agent à **18h61 centièmes par semaine** (soit 18 heures et 36 minutes hebdomadaires).

Sur le plan réglementaire, ce nouveau volume horaire dépasse le seuil des 17 heures et 30 minutes (17h50 centièmes). En conséquence, l'agent ne peut plus statutairement être maintenu sur le grade d'Adjoint Technique Territorial. Il convient donc de le positionner sur le grade supérieur d'**Adjoint Technique Principal de 2ème classe**.

Afin de régulariser cette situation, le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste actuel d'Adjoint Technique Territorial (16h34 centièmes) et de créer simultanément un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 18h61 centièmes par semaine.

L'agent nommé sur ce nouveau poste sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut (IB) 368 / Indice Majoré (IM) 367.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le 29 JUL 2026

ID : 044-214401424-20260625-D20260625_05-DE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 313-2 ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le départ à la retraite d'un agent de la collectivité, effectif au 30 juin 2026 ;
Vu la nécessité de réorganiser les services de la collectivité suite à ce départ et de réévaluer la répartition des missions d'entretien des locaux ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (17 voix pour), 1 abstention

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la réorganisation du service entretien telle que présentée par le Maire.

Article 2 : De supprimer, à compter du 1er juillet 2026, l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une quotité de 16h34 centièmes (16h20 hebdomadaires).

Article 3 : De créer, à compter du 1er juillet 2026, un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 18h61 centièmes par semaine (soit 18 heures et 36 minutes hebdomadaires), pour assurer les missions d'entretien de l'école élémentaire, de la salle Arsène Beauchêne, du restaurant scolaire et de l'école maternelle.

Article 4 : Cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 368 (indice majoré 367) afférent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, au prorata du temps de travail fixé.

Article 5 : Le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en conséquence. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 (charges de personnel).

Article 6 : Le Maire est habilité à signer tout acte, avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette réorganisation.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1^{er} juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothee MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_06

<u>OBJET :</u>	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 25 JUIN 2026
-----------------------	--

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 313-2 ;
Vu le tableau des effectifs actuel de la collectivité ;
Vu les nécessités de fonctionnement des services, l'évolution de la charge de travail au sein des différentes filières, ainsi que le départ à la retraite de Mme Maryse GARNIEL effectif au 30 juin 2026 ;

EXPOSÉ DU MAIRE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs pour l'adapter aux réalités opérationnelles des services, aux réorganisations internes, et pour régulariser les quotités de travail des agents au regard de l'évolution de leurs missions.

Dans le cadre d'un bilan général des temps de travail à l'approche de la clôture de l'année scolaire en cours, et suite au départ programmé en retraite de Mme Maryse GARNIEL (Adjoint technique principal 2e classe, à 27,57h), une restructuration globale a été menée sur les postes d'entretien, d'animation et de missions administratives au sein du service Enfance.

Afin de formaliser et valider ces ajustements de quotités horaires (exprimées en centièmes d'heures), le Maire propose

- De modifier les quotités de temps de travail de 12 postes au service Enfance en fonction du calendrier scolaire 2026-2027. Ces modifications de durée sont inférieures à - 10%.

- De renouveler les contrats d'une durée inférieure à 17h50 d'adjoint d'animation et d'adjoints techniques territoriaux au service Enfance pour un an.
- La création des nouveaux postes adaptés aux besoins actuels des services.

Le tableau comparatif ci-dessous recense l'ensemble des modifications à intégrer au tableau des effectifs :

Grade du poste modifié / créé	Agent concerné (pour information)	Quotité horaire AVANT (en centièmes)	Nouvelle quotité horaire (en centièmes)	Motif de la modification / Observations
Filière Technique				
Adjoint technique	Agent de restauration	19,68h	19,79h	Ajustement du temps de travail (+0,11h)
Adjoint technique	Agent de restauration	15,10h	15,17h	Ajustement du temps de travail (+0,07h)
Adjoint technique	Surveillance Restauration scolaire et temps sieste	6,22h	6,15h	Ajustement du temps de travail (-0,07h)
Adjoint technique	Agent de surveillance restaurant scolaire et entretien	16,75h	17,13h	Ajustement de la quotité horaire (+0,68h)
Adjoint technique principal 2ème classe	ATSEM	33,27h	32,40h	Diminution d'heures d'un commun accord (-0,87h)
Adjoint technique principal 2ème classe	Agent d'entretien	0h	18,61h	Création de poste pour augmentation de temps de travail (dépassement des 17h50) et évolution statutaire
Adjoint technique	Agent d'entretien	17,21h	17,28h	Ajustement du temps de travail (+0,07h)

Grade du poste modifié / créé	Agent concerné (pour information)	Quotité horaire AVANT (en centièmes)	Nouvelle quotité horaire (en centièmes)	Motif de la modification / Observations
Adjoint technique	Agent d'entretien	6,16h	6,27h	Ajustement du temps de travail (+0,11h)
Adjoint technique	Agent d'entretien et de restauration	0h	10,65h	Création de poste – Remplacement partiel de M. GARNIEL suite retraite
Filière Animation / Médico-sociale				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Agent de restauration et Animatrice - Référente administrative du service	33,02h	31,84h	Diminution du nombre d'heures (-1,18h)
Adjoint d'animation	Agent de restauration et Animatrice - référente pédagogique du service	16,77h	17,36h	Augmentation d'heures liée aux nouvelles missions (+0,59h)
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Agent d'entretien et d'animation accueil périscolaire	22,99h	24,34h	Augmentation d'heures (reprise d'une partie des missions de M. GARNIEL)
Adjoint d'animation	Agent de restauration et d'animation de l'accueil périscolaire	17,50h	14,76h	Modification liée au contrat de remplacement (période janv-juin 2026)
Agent Spécialisé des écoles mat. pal 2e cl.	ATSEM	33,28h	33,13h	Retrait des missions APS / Ajustement (-0,15h)

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 044-214401424-20260625-D20260625_06-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour),

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications et créations d'emplois permanents à temps non complet telles que détaillées dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : D'adopter le nouveau tableau des emplois et des effectifs de la commune de Remouillé ainsi modifié.

Article 3 : D'indiquer que les rémunérations des agents nommés sur ces postes seront calculées par référence aux indices bruts et majorés prévus par les grilles statutaires des cadres d'emplois correspondants, au prorata de la quotité de travail fixée.

Article 4 : Les crédits nécessaires au financement de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 (Charges de personnel).

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes administratifs, contrats ou avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1^{er} juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dorothée MORIN', written in a cursive style.

COMMUNE DE REMOUILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSEDE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_07

<u>OBJET :</u>	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) DE CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
-----------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1 ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 731-1 à L. 731-3 relatifs au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et au Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
Vu les compétences de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière de coordination des dispositifs de sécurité civile et de gestion de crise ;
Considérant la nécessité pour la commune de Remouillé d'assurer une parfaite articulation entre son propre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le dispositif intercommunal afin de garantir une gestion optimale des alertes et des secours en cas d'événement majeur ;
Considérant qu'il convient de désigner les délégués (titulaire et suppléant) de la commune pour siéger et participer aux instances de travail, de coordination et de suivi du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;

EXPOSÉ DU MAIRE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la loi impose la mise en œuvre de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'adopter un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Clisson Sèvre et Maine Agglo pilote l'élaboration et la mise à jour opérationnelle de ce PICS. Ce document vise à mutualiser les moyens matériels et humains à l'échelle intercommunale, à planifier

l'appui aux communes face aux crises (inondations, tempêtes, accidents industriels, crises sanitaires) et à organiser la solidarité communautaire.

Afin d'assurer le relais d'information entre l'agglomération et notre cellule de crise locale, d'actualiser l'inventaire de nos moyens et de participer aux exercices de simulation, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le Maire propose la candidature de :

- En qualité de représentant titulaire : Rodolphe BONNET-DUBOIS 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments communaux, des affaires techniques et référent sécurité, tempête et risque sanitaire
- En qualité de représentant suppléant : Roland NUAUD adjoint au maire pour la voirie, l'agriculture, les espaces verts, les réseaux et la mobilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : De procéder à la désignation des représentants de la commune de Remouillé auprès de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'élaboration, le suivi et la gestion du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Article 2 : Sont nommés en cette qualité :

- Représentant Titulaire : Rodolphe BONNET-DUBOIS, 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments communaux, des affaires techniques et référent sécurité, tempête et risque sanitaire
- Représentant Suppléant : Roland NUAUD adjoint au maire pour la voirie, l'agriculture, les espaces verts, les réseaux et la mobilité.

Article 3 : Dit que ces représentants auront pour mission de coordonner les actions de la commune avec les services de l'agglomération, de veiller à la bonne transmission des données logistiques et opérationnelles, et de siéger aux réunions de coordination intercommunale.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique au titre du contrôle de légalité.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 1^{ER} juillet 2026
M. Jérôme LETOURNEAU

La secrétaire de séance, Dorothée MORIN



COMMUNE DE REMOUILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq mai à 19h36 le Conseil Municipal de la Commune de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2026

Présents	Gwendal BRUNELLI, Magalie COUGNAUD, Damien GATINEAU, Damien GEORGES, Béatrice HERBRETEAU, Jérôme LETOURNEAU, Roland NUAUD, Charles STAINCQ, Fanny TRICHET, Claire VINCOT, Sandrine TEISSÈDRE, Elodie NAUD, Dorothée MORIN, Nicolas BOUCHER, Frédéric DRONNEAU
Absents et excusés	François-Xavier CHRISSEMENT absent, pouvoir à Charles STAINCQ Rodolphe BONNET-DUBOIS absent, pouvoir donné à Sandrine TEISSÈDRE Emilie GUILOIS absente, pouvoir donné à Jérôme LETOURNEAU Christine ZAKAS absente excusée
Absent	
Secrétaire de séance	Dorothée MORIN

Délibération n°D20260625_08

<u>OBJET :</u>	APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX AVEC CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO POUR L'ORGANISATION DU SEJOUR COMMUN « CIRQUE »
-----------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1, L. 2121-29 et L. 5216-5 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 16 décembre 2025 approuvant la nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Action Sociale », incluant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans ;

Considérant l'organisation, du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2026, d'un séjour commun thématique « Cirque » destiné à environ 100 enfants de 6 à 11 ans, co-porté par 5 accueils de loisirs du territoire (Aigrefeuille-sur-Maine/Remouillé, Gorges, La Planche, Saint-Hilaire-de-Clisson/Saint-Lumine-de-Clisson, et Vieilleville) ;

Considérant que pour le bon déroulement de ce séjour d'intérêt communautaire, il convient de mettre à disposition de la communauté d'agglomération et des structures de loisirs des infrastructures de la commune de Remouillé, à savoir la salle de sport du complexe Arsène Beauchêne et la cuisine de la salle Henri-Claude Guignard ;

Considérant qu'il y a lieu de définir par convention les conditions d'occupation de ce domaine public municipal, les obligations de garde, de sécurité, d'assurances ainsi que les modalités financières associées ;

EXPOSÉ DU MAIRE :

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de séjour de loisirs intercommunal « Cirque » qui se déroulera sur notre commune début juillet 2026. Afin de formaliser l'accueil des équipes d'animation, des enfants, ainsi que l'installation logistique des forains et artistes de cirque (prévue du samedi 4 juillet au samedi 11 juillet 2026), une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être formalisée avec Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le Maire présente les grandes lignes de la convention d'occupation :

- Locaux mis à disposition : La salle de sport du complexe Arsène Beauchêne (activités et repli), ses vestiaires, sanitaires et espace bar, ainsi que la cuisine de la salle Henri-Claude Guignard (stockage et vaisselle).
- Conditions financières : L'occupation est consentie à titre gratuit au titre de l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire. Toutefois, les frais de fluides (eau, électricité) et de nettoyage du site après le séjour restent à la charge exclusive de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur présentation d'une facturation sur justificatifs par les services municipaux.
- Sécurité et responsabilités : Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée et à la sortie. L'agglomération et les structures de gestion s'engagent à couvrir l'événement par leurs assurances responsabilité civile et à respecter les normes ERP.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire de locaux municipaux à intervenir avec la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'organisation du séjour commun « Cirque » du 4 au 11 juillet 2026.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 3 : Dit que l'occupation immobilière et de matériel est accordée à titre gratuit, et que les consommations de fluides ainsi que les frais d'entretien finaux engagés par la commune feront l'objet d'une refacturation complète à Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Article 4 : La présente délibération sera transmise en Préfecture pour le contrôle de légalité et notifiée à l'établissement public communautaire.

Les jour, mois et an
Remouillé, le 26 juin 2026
M. Jérôme LETOURNEAU



La secrétaire de séance, Dorothée MORIN